



**CANAL  
SEINE-NORD  
EUROPE**

# **Charte – SCSNE / FNTP / FRTP Hauts-de-France / SPTF Démarche de sourcing dans le cadre des TOARCs des secteurs 2, 3 et 4**

06/09/2021





# SOMMAIRE

<b>1. Objectifs de la charte SCSNE / FNTP / FRTP HdF / SPTF .....</b>	<b>3</b>
1.1. Cadre de la démarche.....	3
1.2. Publication et information .....	3
1.3. Constitution des groupes pour chaque thématique .....	4
1.4. Utilisation des informations issues des échanges.....	4
<b>2. Thématiques.....</b>	<b>4</b>
2.1. Le cadencement et l’articulation des appels d’offres .....	4
2.2. L’innovation.....	4
2.3. L’insertion par l’activité économique dans le cadre de la démarche Grand Chantier.....	5
2.4. L’approvisionnement des matériaux et matériels de chantier .....	5





# 1. OBJECTIFS DE LA CHARTE SCSNE / FNTP / FRTP HDF / SPTF

Cette convention s'inscrit dans le cadre des travaux préparatoires au lancement des appels d'offres des travaux de Terrassements Ouvrages d'Art et Rétablissements de Communication (TOARC) des secteurs 2, 3 et 4

La Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE) souhaite lancer des appels d'offres adaptés aux capacités du secteur, performants et attractifs, dans un périmètre concurrentiel élargi, afin d'optimiser le coût du projet, maîtriser les risques et garantir le respect de la qualité et des délais.

Pour ce faire, elle souhaite échanger avec les fédérations professionnelles représentant les entreprises du secteur économique concerné dans le cadre d'une démarche de sourcing.

L'objectif est d'une part de faire connaître aux entreprises les besoins de la SCSNE en matière de travaux des TOARCs, ses attentes et ses contraintes et d'autre part d'identifier les capacités des entreprises de travaux susceptibles d'y répondre.

Cette charte formalise le cadre des échanges entre la SCSNE et les fédérations professionnelles dans une perspective d'amélioration de la qualité des futurs cahiers des charges.

Les échanges seront organisés autour de quatre thématiques et seront ouverts à tous les professionnels qui souhaiteraient y participer sous l'égide de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP), de la FRTP Hauts-de-France (FRTP HdF) et du Syndicat Professionnel des Terrassiers de France (SPTF).

Cette convention quadripartite est soumise à l'approbation du directoire de la SCSNE, de la FNTP, de la FRTP HdF et du SPTF.

## 1.1. Cadre de la démarche

Les échanges seront organisés dans le cadre d'une démarche de *sourcing* en application des dispositions des articles R. 2111-1 et R. 2111-2 du code de la commande publique.

Ils seront donc conduits en respectant les principes fondamentaux de la commande publique :

- + Le libre accès à la concurrence ;
- + L'égalité de traitement des candidats ;
- + La transparence des procédures.

## 1.2. Publication et information

La SCSNE assurera la préparation des réunions d'échanges, la production des supports et des comptes-rendus. Ces documents seront publiés sur le site internet de la SCSNE et seront accessibles librement à tout public.





Par ailleurs et en lien avec la politique achat de la SCSNE, une réunion de restitution sera organisée en visio-conférence.

A l'issue, un rapport synthétisant les échanges sera produit et publié sur le site internet de la SCSNE.

### **1.3. Constitution des groupes pour chaque thématique**

Chacune des parties-prenantes désignera ses représentants aux différents groupes d'échanges associés aux thématiques définies au chapitre 2.

Pour permettre une plus grande fluidité dans les échanges, les signataires de la charte s'engagent à limiter le nombre de participants. A titre indicatif, les ateliers d'échanges pourraient être limités à 10 participants environ.

La FNTP, la FRTP HdF et le SPTF communiqueront auprès de l'ensemble de leurs adhérents sur la démarche, ainsi que sur son avancement. Ils sélectionneront les représentants qui participeront aux groupes d'échanges.

### **1.4. Utilisation des informations issues des échanges**

La SCSNE en tant que maître d'ouvrage du projet sera seule responsable de l'exploitation des informations issues des échanges dans les cahiers de charges des prochains appels d'offres. La SCSNE pourra utiliser ou non certaines préconisations issues des échanges, tout en veillant à respecter la concurrence entre les candidats et à respecter les grands principes de la commande publique conformément à l'article R. 2111-1 CCP al.2.

## **2. THEMATIQUES**

Les échanges porteront sur les thématiques suivantes :

### **2.1. Le cadencement et l'articulation des appels d'offres**

Les échanges liés à cette thématique doivent permettre d'identifier et de lever les éventuelles difficultés liées à la programmation des appels d'offres, d'améliorer l'attractivité du projet, l'accès des PME et d'optimiser la concurrence.

### **2.2. L'innovation**

Pour favoriser l'innovation, le maître d'ouvrage doit identifier les évolutions technologiques du secteur et connaître les contraintes des acteurs économiques.

A ce jour, les sujets identifiés portent sur la traçabilité des terres et sédiments, le BIM, les engins de chantier à faible consommation énergétique et émissions de CO<sub>2</sub>, les questions assurantielles et plus largement le partage des risques entre les acteurs du chantier.

### 2.3. L'insertion par l'activité économique dans le cadre de la démarche Grand Chantier

L'emploi et la capacité à mobiliser les acteurs économiques pour disposer des personnels nécessaires à la conduite des chantiers constituent un enjeu majeur pour la réussite du projet. Des actions ont déjà été conduites par la SCSNE dans le cadre de la démarche Grand Chantier initiée en 2017, notamment via les dispositifs Canal Emploi, Canal Formation et Canal Solidaire mais ce sujet doit être approfondi pour anticiper les besoins, préparer les ressources et intégrer les enjeux dans les appels d'offres.

### 2.4. L'approvisionnement des matériaux et matériels de chantier

La construction du canal nécessitera la mobilisation de certains équipements et matériels non courants, et générera des flux de matériaux très importants.

Cette thématique concerne les enjeux de mobilisation de ces matériels, la mutualisation des installations et la logistique d'approvisionnement des matériaux de construction.

Pour le SPTF

Le 3.09.21  
A PARIS

Désigné par



Pour le FRTP des Hauts de France

Le 06-10-2021  
A MARCO EN BAROEUL

Désigné par



Pour la FNTF

Le 29/09/21  
A Paris

Désigné par



Pour la SCSNE

Le 20 septembre 2021  
A Compiègne

Désigné par

Jérôme DEZOBRY,  
Président du directoire de la SCSNE

#### Partenaires financiers



Cofinancé par l'Union européenne  
Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe



SOCIÉTÉ  
DU CANAL  
SEINE-NORD  
EUROPE



www.  
canal-seine-  
nord-europe.fr